

le 6 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 V. 40** Vœu relatif à l'enlèvement de lycéennes nigérianes par la secte Boko Haram.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'enlèvement, dans la nuit du 13 au 14 avril 2014, de plus de 233 lycéennes nigérianes dans leur pensionnat de Chibok ;

Considérant que le leader du groupe terroriste sectaire Boko Haram a, le 5 mai 2014, revendiqué cet enlèvement au nom d'un intégrisme strict et a annoncé que ces jeunes filles cesseraient de fréquenter l'école, seraient mariées de force ou vendues comme esclaves ;

Considérant qu'ainsi assimilées à des biens, elles n'auraient d'autres droits qu'être assujetties à leurs maris et ne devraient en aucun cas avoir accès à l'éducation et à l'autonomie ;

Considérant que cet enlèvement constitue une atteinte inadmissible aux droits humains et que la France reconnaît, depuis 2001, l'esclavage comme un crime contre l'humanité ;

Considérant plus particulièrement que cet enlèvement bafoue les droits des femmes et que l'esclavage sexuel ainsi que l'utilisation du viol comme arme de guerre ou de terrorisme doivent être combattus partout dans le monde ;

Considérant le devoir impérieux de lutter pour les droits des femmes partout dans le monde et de faire cesser les violences dont elles sont victimes, dont celle de ne pouvoir suivre une scolarité et une éducation garante d'une émancipation Réussie ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le terrorisme et les intégrismes, la promotion et le respect des droits des femmes, ainsi que l'accès de tous à l'éducation ;

Considérant que la devise de la République Française a pour premier mot celui de « Liberté », que ce mot est universel et qu'il est inscrit aux frontons des Mairies ;

Considérant la nécessité absolue de libérer au plus vite les jeunes lycéennes et de retrouver, juger et condamner les auteurs de l'enlèvement ;

Considérant le vœu déposé par Christophe Girard adopté par le Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement, le vœu déposé par Fadila Mehal et les élus du groupe UDI-MoDem et le vœu déposé par le groupe Communiste-Front de Gauche ;

Sur proposition de M. Patrick Klugman, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Que Paris apporte son soutien aux différentes mobilisations parisiennes visant à mobiliser l'opinion publique face à ces enlèvements.
- Qu'un affichage public soit prévu portant le texte : «Liberté pour les lycéennes enlevées au Nigéria le 14 avril 2014».
- Que les élus parisiens puissent être associés, notamment par le Ministre des Affaires Etrangères et la Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports aux initiatives qui seront prises en faveur de la libération des jeunes lycéennes.